RÉPUBLIQUE FRANCAISE



Direction des services techniques et de l'aménagement Services techniques Tél. 03 20 66 58 27 Fax : 03 20 66 58 30

190402/BC/AB

## ARRETE N° ARR/2019/ST/135

Nous, Maire de la Ville de HEM, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre des travaux de terrassement et réparation réseau BT au 42 rue Alexandre Ribot à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs.

## ARRETONS

**ARTICLE 1**: A partir du 16 avril 2019 et ce, jusqu'au 16 mai 2019, le stationnement sera interdit au droit des travaux à Hem. La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé.

**ARTICLE 2**: A partir du 16 avril 2019 et ce, jusqu'au 16 mai 2019, la circulation fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi chaussée et sera régulée par feux tricolores si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

**ARTICLE 3**: Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

**ARTICLE 4:** Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise T.N.R.V.

**ARTICLE 6**: Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5**: Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise T.N.R.V. – 8 rue de Cassel – 59 189 STEENBECQUE.

Fait à HEM, le - 6 AVR. 2019

Pour Le Maire de Hem t par délégation, l'Adjoint aux Travaux, aux infrastructures et à l'aménagement.

Laurent PASTOUR